SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 11 septembre 2025 (PV-CS373)
12h
1220 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	A
Anatomie	Philippe Paquette	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Benoît Daoust	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Thomas Auvray	P
Biologie médicale	Lionel Berthoux	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Ergothérapie	Joanie Maclure	P
Ergothérapie	Pierre-Yves Therriault	P
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économique	Kais Bouslah	P
Génie électrique et informatique	Michel Lemaire	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Marianne Boyer	P
Gestion des ressources humaines	Diane Gagné	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Léonore Brassard	P
Lettres et communication sociale	Mathilde Barraband	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Hédia El Ourabi	P
Mathématiques et informatique	Tarik Boukhalfi	P
Mathématiques et informatique	Pierre-Olivier Parisé	P
Orthophonie	Sophie Chesneau	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation et travail social	Bouchra Taïbi	A
Psychoéducation et travail social	Georgia Vrakas	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Philippe Caron	P
Sciences de l'activité physique	Nour Saadé	P
Sciences de l'activité physique	Martin Descarreaux	P
Sciences de l'éducation	Andrée Lessard	P
Sciences de l'éducation	Nadine Talbot	P
Sciences de l'environnement	Cynthia Morinville	P
Sciences humaines	Pierre Lavoie	P
Sciences infirmières	Liette St-Pierre	P
Sciences infirmières	Isabelle Gougeon	P

Comité exécutif		**Présence / Absence**
Présidence	Pier-Luc Lajoie	P
VP aux relations de travail (VPRT)	Mariane Gazaille	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Marc Beauregard	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Chloé Fortin-Bergeron	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
Secrétaire	Lyne Cloutier	P
Trésorerie	*Poste vacant*	--

Personnel du Syndicat		**Présence / Absence**
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

La professeure Lyne Cloutier, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

CS373-11-09-2025-01 Ouverture de la réunion

Le président du Syndicat tient à saluer les délégué.es et à souhaiter la bienvenue aux nouveaux et nouvelles membres de cette instance syndicale.

La présidence de réunion rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

CS373-11-09-2025-02 Vérification du quorum

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

CS373-11-09-2025-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS373)
4. Rôles et responsabilités des délégué.es du Conseil syndical
5. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
    1. Suivi des travaux
    2. Principes directeurs (vote)
    3. Désignation – Représentation du Syndicat (vote)
    4. Démarche de consultation et de communication
6. Tribune des délégué.es
7. Rapport du comité des relations de travail
8. Comité bipartite – Dégagements d'enseignement pour la recherche
9. Affaires budgétaires
    1. Rapport financier 2024-2025 (dépôt)

2. Choix d'un cabinet comptable 2025-2026 (vote)

10. Plan d'action syndical 2025-2026 (vote)
11. Projets d'ordres du jour
    1. Assemblée générale des professeur.es du 25 septembre 2025 (vote)
    2. Assemblée générale du Syndicat du 25 septembre 2025 (vote)
12. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2025 (PV-CS372)
13. Dépôt de documents
    1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX701 à PV-CX704)
14. Questions diverses
15. Date de la prochaine réunion régulière : 30 octobre 2025
16. Clôture de la réunion

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 373e réunion du Conseil syndical ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du Comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 373e réunion du conseil syndical du 11 septembre 2025.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS373-11-09-2025-04 Rôles et responsabilités des délégué.es du Conseil syndical

La Secrétaire présente le rôle de délégué syndical. Trois axes sont portés à l'attention des délégué.es pour assurer un rôle actif du Conseil syndical.

- **Représentation politique** (siéger au Conseil syndical, participer aux assemblées générales, voter, débattre).
- **Communication – liaison** (assurer la circulation de l'information entre les membres et le Syndicat).
  - Faire remonter les problèmes divers et varié, vécus au quotidien par les membres.
  - Relayer les informations provenant du Conseil syndical et en expliquer les enjeux.
- **Mobilisation et consultation** (transmettre les préoccupations des membres, soutenir la mobilisation et les décisions collectives).

La participation des délégué.es en 2024-2025 a été excellente, soit un taux de 87 %.

CS373-11-09-2025-05 Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique

La présidence de réunion invite la VPAU à présenter le point.

1. **Suivi des travaux**

Une lettre d'entente est en préparation. Celle-ci reconnaitra notamment le rôle étendu du Syndicat dans la phase de développement du Chantier.

Le Syndicat a obtenu deux dégagements d'enseignement pour permettre aux membres du Comité exécutif de s'investir dans les travaux du Chantier (*cf. PV-CS370-13-03-2025-07.2*).

Le Syndicat est intervenu auprès de l'administration concernant l'absence d'affichage des postes de doyen.nes adjoint.es pour le Décanat de la gestion académique des affaires professorales.

La VPAU a colligé les informations présentant les différents modes de gouvernances et des processus facultaires des universités québécoises.

La VPAU présente la structure de gouvernance pour les travaux liés au Chantier. Elle souligne que des membres de la communauté universitaire étaient, jusqu'à une intervention du Syndicat, confinés à un comité aviseur. L'équipe du Chantier a fait son mea culpa le 2 septembre en apportant des modifications pour désormais inclure des membres de la communauté au sein d'un comité de déploiement et en intégrant un.e représentant.e du Syndicat au sein de ce comité. La VPAU explique qu'un flou persiste toujours sur la reddition de compte des équipes de projets.

2. Principes directeurs

Le Président présente une proposition de principes directeurs pour guider le Syndicat dans les travaux liés au Chantier.

Sur la finalité du modèle :

Représentation professorale marquée dans un modèle de gestion collégiale

- Les professeur.es doivent se retrouver au cœur des décisions académiques d'enseignement et de recherche des regroupements
- Inclusion des membres de la communauté universitaire

Autonomie départementale

- Juridiction décisionnelle (départements vs conseil de regroupement)

Équité interdépartementale

- Participation départementale équitable à la gouvernance du regroupement
- Partage équitable des ressources financières, matérielles et humaines

Sur le processus :

Respect du principe de collégialité dans la phase de développement

- Représentation professorale légitime dans les comités
- Transparence dans les prises de décision

Autres considérations :

Pragmatisme

- Prendre garde à l'alourdissement des processus
- Disponibilité des professeur.es

Capacité de payer de l'université

- En considérant la poursuite du développement de la mission d'intérêt public d'enseignement et de recherche

Processus dynamique et collectif

- Prises de position qui peuvent être amenées à évoluer
- Nécessité de consulter

Les délégué.es adressent quelques éléments de prudences à considérer : un potentiel conflit entre les professeur.es concernant la composition des regroupements; la dépendance des regroupements envers les services ou la gestion des services par les

regroupements (budgets, ressources, etc.); la fragilisation du volet formation en donnant pour exemple le départ de l'actuel Vice-recteur aux études et à la formation et le mandat intérimaire de l'actuel doyen des études; la recherche de l'équité qui pourrait alourdir le fonctionnement des regroupements; la précarité des finances de l'UQTR et le fait que le Chantier ne doit pas rogner le financement de l'enseignement et de la recherche; le coût de l'implantation du modèle et le coût récurent.

Une déléguée invite les professeur.es à investir les équipes de projets et souligne qu'il faudrait leur accorder des dégagements considérant l'ampleur des travaux à mener.

La VPAU ajoute que le Syndicat veillera à réunir les professeur.es membres des équipes de projet afin de favoriser les échanges. Les équipes de projet, dont le nombre et la composition demeurent à déterminer, se consacreront à l'étude d'un thème.

Un délégué questionne l'échéancier fixé par l'équipe du Chantier.

Le Président indique qu'un échéancier de deux ans a été présenté aux Conseil d'administration de l'UQTR le 16 juin 2025, mais l'implantation se poursuivra au-delà de ce moment.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique;
CONSIDÉRANT la présentation des principes directeurs;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du Comité exécutif, appuyée par la professeure Diane Gagné, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du SPPUQTR l'adoption des principes directeurs guidant le Syndicat dans le cadre des travaux du Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique de l'UQTR.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

3. Désignation – Représentation du Syndicat

La présidence de réunion indique que le Syndicat doit désigner son ou sa représentante pour être membre de l'équipe de déploiement. Elle présente la composition professorale :

- Direction départementale
- Direction des unités de recherches
- Direction de programmes – 1er cycle
- Direction de programmes – cycles supérieur
- Syndicat

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique;
CONSIDÉRANT la formation d'une équipe de déploiement;

CONSIDÉRANT l'article 6.3.e des *Statuts* du Syndicat indiquant que le Conseil syndical désigne les représentants du Syndicat aux divers comités et organismes auxquels il participe;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Sur proposition du Comité exécutif, appuyée par le professeur Étienne St-Jean, il est résolu désigner Chloé Fortin Bergeron, vice-présidente aux affaires universitaires du SPPUQTR, à titre de représentante du Syndicat au comité de déploiement du Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique de l'UQTR.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

4. Démarche de consultation et de communication

La VPAU présente des propositions d'activités à organiser afin de recueillir les perceptions, les besoins et les attentes des professeur.es, ainsi que pour maintenir une compréhension claire et commune des travaux liés au Chantier.

Une déléguée mentionne qu'il serait intéressant d'inviter une personne du SPUQ (UQAM) pour présenter le système facultaire de cette université.

Le Président indique que les membres des exécutifs du SPUQ et du SPPUQTR se sont rencontré et que les échangent se poursuivent.

Un délégué mentionne que le Syndicat pourrait produire une étude sur la transformation de la structure. Un.e étudiant.e postdoctoral pourrait être embauché.e pour cette tâche. Un délégué indique que l'équipe du Chantier a déjà produit beaucoup de documentation, mais que le Syndicat pourrait présenter l'impact de la restructuration sur les professeur.es.

CS373-11-09-2025-06 Tribune des délégué.es

Un délégué mentionne qu'il y a eu une évaluation pour le renouvellement des centres et instituts. Une recommandation issue du rapport d'évaluation suggère d'entamer immédiatement une révision de l'ensemble de ses programmes d'appui aux unités de recherche, dont les dégagements accordés. Un délégué apporte la précision qu'il s'agit d'une recommandation issue d'une annexe dudit rapport d'évaluation.

La VPSC indique qu'il existe actuellement un comité bipartite (Syndicat / Université) qui étudie le mode de distribution des dégagements d'enseignement pour la recherche (voir plus loin dans ce rapport le pt. Comité bipartite – Dégagements d'enseignement pour la recherche

Une déléguée informe ses collègues que son département a reçu la proposition de tenir un projet-pilote concernant le partage des bureaux.

Le VPRT rappelle qu'il s'agit d'un élément qui est conventionné. Il ne peut donc pas être négocié à la pièce. Un sondage a été effectué par le Syndicat et, à la suite de l'analyse des résultats, il parait souhaitable d'inclure les actions à prendre dans la prochaine négociation afin d'assurer les meilleures conditions de travail à nos membres. Il est rappelé qu'un autre département avait fait l'objet d'une proposition de projet-pilote, le Syndicat avait alors déposé un grief. Le projet-pilote avait été abandonné par l'administration.

Un délégué souligne le fait que les professeur.es de l'Université de Dalhousie ont été mis en lock-out le 10 août 2025. Ce membre demande si le Syndicat pourrait démontrer son appui.

Le Président indique que le comité exécutif se penchera sur la question. Une lettre d'appui et un don financier pourront être envisagés.

Un délégué indique que le SAE a décidé de ne plus numériser les copies papiers des examens qu'ils font passer aux étudiant.es. Comme la tâche est trop lourde, celle-ci est transférée aux départements. Le délégué s'inquiète de la charge de travail.

Il ne s'agit pas d'un élément conventionné. La problématique devrait être soulevée à la CDDD puisqu'il pourrait éventuellement entrainer des délais (pour la livraison des copies papier) ou des tâches supplémentaires (si le personnel n'est pas disponible).

Une déléguée rapporte des difficultés avec le Service de l'approvisionnement. Elle pose la question envers ses collègues pour savoir si d'autres délégué.es vivent une situation semblable.

On rapporte que lors de la réunion du conseil syndical, le 17 avril 2025, un autre délégué avait soulevé des enjeux à ce sujet. Il est envisagé de joindre les forces entre départements pour se faire entendre à la CDDD.

CS373-11-09-2025-07 Rapport du comité des relations de travail

La vice-présidence aux relations de travail présente le point.

Article 22.05 f) de la Convention collective : Le nouveau professeur qui se croit lésé par sa classification salariale doit déposer une plainte écrite au Vice-recteur aux ressources humaines dans les 90 jours de son acceptation de l'offre de l'Université.

Article 16.01 de la Convention collective : Vacances : 1 mois = 21,5 jours ouvrables. Avant le 1er juin.

Allégation d'ingérence du CÉRPPÉ et d'atteinte à la réputation
Lié au développement du grief 2022-03 surcharge de travail. Décision rendue par l'arbitre. Révision judiciaire demandée par l'Université.

Grief 2024-01 : fin prématurée et imposée par l'Université d'une chaire de recherche
Arbitrage à venir le 15 décembre 2025.

Griefs 2020-09 : insalubrité des lieux et harcèlement psychologique
Plainte rejetée. Attente de réponse de la personne professeure pour une offre de règlement du grief.

Non respect de la tâche d'une professeure tel qu'approuvée par l'AD – rejet d'un plan de cours accepté par les étudiants
Dossier réglé.

Grief 2024-08 – Refus d'achat de cours en réserve à partir de l'annexe C avant le 17 août 2024 (achat de cours en réserve à partir de la fiducie)
Lettre d'entente signée. Dossier réglé.

Grief 2024-04 Suspension disciplinaire
Médiation au ministère du Travail. Lettre d'entente signée. Dossier réglé.

Grief 2024-06 – Statut d'une professeure suppléante et non-reconnaissance du Syndicat (Renouvellement de contrat)
Discussions en cours.

Grief 2024-09 – Suspension disciplinaire (allégations d'incivilité vs étudiants entraînant un climat d'études néfaste)
Pourparlers de règlement en cours.

Annulation par le Décanat d'un cours obligatoire dû à un nombre insuffisant d'étudiants
Grief 2025-01 déposé.

Convocation d'un professeur pour non-respect du *Règlement des études de 1er cycle*
Dossier réglé.

Année d'étude et de recherche et retour de congé de maladie
Dossier réglé.

Allégement de tâche et développement de programme
Dossier réglé.

Modification d'un procès-verbal adopté - atteinte à la réputation
Dossier réglé.

Allégations – ingérence, atteinte à la réputation et climat délétère
Dossier réglé.

Retour de long congé de maladie et dette de cours
Dossier réglé.

Retour de congé de maladie et dette de cours
Dossier réglé.

Annulation d'un cours obligatoire – nombre d'inscriptions insuffisant
Dossier réglé.

Perfectionnement ad hoc – Clause 14.05 – Remboursement des frais de scolarité et de déplacement refusé
Suspension des délais

Clause résolutoire - Remboursement des frais de déplacement refusé
Suspension des délais

Ingérences – processus d'embauche
En cours

Grief 2022-03 : surcharge de travail – enquêtes menées par l'employeur et ses mandataires
Décision rendue par l'arbitre accueillant le grief. L'Université devra changer sa manière de faire, mais, elle a demandé une révision judiciaire. Le Syndicat entreprendra de nouvelles démarches pour faire respecter la sentence arbitrale et ses professeures.

Projet pilote concernant les locaux : gestion de l'espace – partage de bureau sur une base volontaire
Suspension de délai. À discuter lors de la prochaine négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Révision et adaptation du texte de la convention collective par une réviseure externe – rédaction inclusive
Convention imprimée et distribuée. Dossier terminé.

Grief 2024-07 Flexibilité de la tâche
- Position patronale : Aucun cours en surplus de tâche (réserve, fiducie, appoint) lorsqu'il y a (1) utilisation de la réserve, (2) dégagement (annexe C) ou (3) libérations d'enseignement (via subvention).
- Position syndicale : les cours en surplus de tâches sont limités par les maxima habituels, soit 3 cours combinés fiducie-réserve et 4 cours en appoint.

Dans l'attente d'une décision de l'arbitre, la partie patronale désire évaluer chaque demande au cas par cas.

Le VPAS recommande aux professeur.es de faire inscrire les demandes de cours en surplus de tâche dans le système (formulaire *Répartition des éléments de la fonction*) pour qu'il puisse y avoir une trace et dédommagement dans l'éventualité d'un jugement favorable.

Lettre d'entente no. 4 - Processus d'embauche
Bilan conjoint an 1.

Annexe F – Cours en ligne
Discussions en cours. Rencontre tripartite à venir – Employeur, Syndicat des chargés de cours, Syndicat des professeur.es.

CS373-11-09-2025-08 Comité bipartite – Dégagements d'enseignement pour la recherche

La présidence de réunion invite la VPSC à présenter le point.

Objectif du comité bipartite : Améliorer le mode de distribution des dégagements d'enseignement pour la recherche.

Objectif de la consultation (phase 1 – printemps 2025) : Documenter l'appréciation du mode de distribution actuel et dégager des pistes de réflexion pour la suite des travaux.
- Appréciation du processus actuel très variable : 45% sont satisfaits, 41% sont insatisfaits, 14% sans opinion
- Préférence pour une utilisation de plus de critères avec une portion d'attribution automatique

- Autre critère proposé : nombre d'étudiants
- Que les critères soient plus transparents

- Exemples d'enjeux soulevés dans les commentaires :
  - Nombre de dégagements
  - Équité dans l'attribution
  - Traitement des cas particuliers / types de parcours de chercheurs
  - Certains enjeux propres aux Centres et Instituts

Prochaines étapes :

1. Présentation au Cs d'octobre
   - Présentation de variantes d'une proposition de modèle
2. Période de consultation et d'échanges avec les profs
   - Convenir des grandes lignes du modèle à négocier lors de la prochaine étape et identifier les enjeux à considérer
3. Selon la conclusion de la consultation :
   - Transmission de la proposition au comité des relations de travail pour la négociation pour finaliser le modèle

Un délégué appel à la prudence concernant les centres et instituts qui figurent dans la convention collective.

La VPSC souligne que le projet du modèle devra faire l'objet d'un vote en assemblée générale.

CS373-11-09-2025-09 Affaires budgétaires

La présidence de réunion invite le Président à présenter les deux points.

1. **Rapport financier de l'année 2024-2025 (dépôt)**

Le Président présente le rapport financier et il répond aux questions. Il précise que le Comité exécutif a déjà adopté ledit rapport et qu'il s'agit d'un dépôt pour le conseil syndical.

La Présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT le dépôt des résultats financiers 2024-2025 ;
CONSIDÉRANT les explications du Président ;
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif ;

Sur proposition du Comité exécutif, appuyée par le professeur Étienne St-Jean, il est résolu de prendre acte des résultats financiers 2024-2025 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tels que préparés par la direction du SPPUQTR et audités par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. **Choix du cabinet comptable pour l'année 2024-2025**

Le Président rappelle que le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L en serait à sa quatrième année en 2025-2026 pour auditer les états financiers du Syndicat.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT la *Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit* ;
CONSIDÉRANT les explications du Président ;
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif ;

Sur proposition du Comité exécutif, appuyée par le professeur Martin descarreaux, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) de désigner le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2025-2026 (quatrième année).

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS373-11-09-2025-10 Plan d'action syndical 2025-2026

La présidence de réunion présente le plan d'action syndical 2025-2026 recommandé par le Comité exécutif.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT le projet de Plan d'action syndical 2025-2026 ;
CONSIDÉRANT les explications et la recommandation du Comité exécutif ;

Sur proposition du Comité exécutif, appuyée par la professeur Cynthia Morinville, il est résolu d'adopter le Plan d'action syndical 2025-2026.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Le plan d'action syndical est annexé au présent procès-verbal.

CS373-11-09-2025-11 Projets d'ordres du jour

1. **Assemblée générale des professeur.es du 25 septembre 2025**

La présidence de réunion présente l'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.es du 25 septembre 2025.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 septembre 2025
5. Élections de professeur.es
    1. Commission des études
    2. Procédure du scrutin
6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
7. Résultats du scrutin

8. Clôture de l'assemblée

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT les articles 4.01 et 4.02 de la Convention collective 2022-2027 ;
CONSIDÉRANT la présentation du projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale des professeur.es de l'UQTR du 25 septembre 2025 ;
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif ;

Sur proposition du Comité exécutif, appuyée par le professeur Pierre-Olivier Parisé, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale des professeur.es du 25 septembre 2025 à 12h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Assemblée générale du Syndicat du 26 septembre 2024

La présidence de réunion présente l'ordre du jour de la 170e assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 25 septembre 2025.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 169e assemblée générale
5. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
    1. Suivi des travaux
    2. Principes directeurs
6. Affaires budgétaires
    1. Rapport financier 2024-2025 (dépôt)
    2. Choix du cabinet comptable 2025-2026 (vote)
7. Élection au comité exécutif du SPPUQTR
    1. Trésorerie
    2. Procédure du scrutin
8. Plan d'action syndical 2025-2026 (dépôt)
9. Questions diverses
10. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
11. Résultat du scrutin
12. Clôture de l'assemblée

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT la présentation du projet d'ordre du jour de la 170e assemblée générale du SPPUQTR du 25 septembre 2025 ;
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif ;

Sur proposition du Comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 170e assemblée générale du

Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 25 septembre 2025 à 12h30.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS373-11-09-2025-12 Lecture et adoption du procès-verbal du 22 mai 2025 (PV-CS372)

La présidence de réunion présente le projet de procès-verbal de la 372e réunion du conseil syndical tenue le 22 mai 2025.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de 372e réunion du Conseil syndical tenue le 22 mai 2025 ;
CONSIDÉRANT que les délégué.es ont reçu les projets dans les délais prescrits ;
CONSIDÉRANT l'avis des délégué.es sur la conformité des projets de procès-verbaux;

Sur proposition du professeur Lionel Berthoux, appuyée par le professeur Thomas Auvray, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 372e réunion du Conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS373-11-09-2025-13 Dépôt de documents

1. **Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX701 à PV-CX704)**
   La présidence de réunion attire l'attention des délégué.es sur les procès-verbaux des réunions CX701 et CX704 du comité exécutif et elle invite les délégué.es qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du Comité exécutif.

CS373-11-09-2025-14 Questions diverses

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CS373-11-09-2025-15 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion régulière du conseil syndical sera le 30 octobre 2025.

CS373-11-09-2025-16 Clôture de la réunion

La séance est levée à 15 h 51.

Présidence de réunion

Lyne Cloutier
Secrétaire

Secrétaire de réunion

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires

Annexe Plan d'action syndical 2025-2026

Actions du comité exécutif

- Maintien des responsabilités régulières ;
- Vigie sur l'application de la convention collective 2022-2027 ;
- Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique.

Relations de travail (VPRT/VPAS)

- Identifier et négocier les articles de convention collective qui seront touchés par les changements liés au Chantier ;
- Explorer des moyens pour favoriser la résolution des conflits en lien avec le climat de travail et les conflits d'intérêts ;
- Poursuivre les travaux du comité bipartite sur les dégagements d'enseignement (VPAS et VPSC) ;
- Poursuivre les travaux sur le Plan des effectifs.

Affaires universitaires

- Assurer la préparation et le suivi du dossier du Chantier
- Déployer et coordonner le comité syndical du Chantier
- Organiser les rencontres conjointes des membres professeur.es de la Commission des études et du Conseil d'administration de l'UQTR.

Services à la collectivité

- Déployer et analyser le sondage sur les préférences des professeur.es sur les activités offertes par le Syndicat ;
- Organiser les rencontres des sous-comités pour souligner les prises de retraite.

Secrétariat

- Traduire les obligations de la Loi 25 en règles internes syndicales, afin d'assurer la protection des renseignements personnels des membres, tout en respectant la mission du Syndicat;
- Coordonner les activités en lien avec le processus de promotion 2026;
- Mobiliser et accompagner les membres du conseil syndical ;
- Revoir les principaux moyens de communication du Syndicat ;
- Réviser les *Statuts* et règlements du Syndicat.

Trésorerie

- Assurer la vigie des impacts financiers du Chantier.

Présidence

- Superviser et coordonner les travaux du Chantier ;
- Développer et solidifier les liens avec les parties prenantes et autres organisations ;
- Initier les travaux entourant la négociation du renouvellement de la convention collective.